

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

MODIFICATION RELATIVE À LA PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER À TITRE HABITUEL, PAR SA SIGNATURE, LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSUJETTI (fondé de pouvoir)

Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification (M2).

Pièces justificatives

NOMINATION DU FONDÉ DE POUVOIR DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE LA SOCIÉTÉ

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.
 - **Fondé de pouvoir de nationalité française**
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - **Fondé de pouvoir de nationalité étrangère résidant en France**
 - **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité¹.
 - **Pour les autres ressortissants**
- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel², permettant l'exercice d'une activité commerciale³.

¹ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

² Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

³ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale » et « Passeport talent ».

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

POUR LA SOCIÉTÉ

(pour la nomination ou le départ du fondé de pouvoir de la société⁴)

- 1 copie de la décision, certifiée conforme par le représentant légal.
 - Pour les SARL, les SAS, les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
 - Pour les SNC et les sociétés en commandite simple
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DU FONDÉ DE POUVOIR

Modification du nom de naissance (ou prénoms)

Il faut fournir les mêmes pièces que pour la nomination du fondé de pouvoir, à l'exception de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation et des pièces pour la société.

Acquisition de la nationalité française

- 1 copie du décret de naturalisation ou 1 copie du journal officiel dans lequel le décret de naturalisation a été publié.
- OU
- Sauf pour le 92 et le 93, 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, mentionnant la nationalité française.

Changement de domicile personnel (fondé de pouvoir de nationalité étrangère)

Pour les ressortissants hors Union européenne , Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco et Saint-Marin

- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour mis à jour et en cours de validité ou 1 copie du récépissé de demande de mise à jour d'un titre de séjour permettant l'exercice d'une activité commerciale⁵.
- OU
- Pour le 92 uniquement, 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du représentant légal (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...).

⁴ Pièce non requise pour la nomination ou le départ du fondé de pouvoir d'un établissement.

⁵ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale » et « Passeport talent ».

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

AUTRES PIÈCES

(pour la nomination et la modification de l'identification du fondé de pouvoir)

- En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS
- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁶ mise à jour.
- En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal
- 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

⁶ Consulter votre CFE ou le site www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs.